



Février 2007

Enquête structure 2005

## Une région à la pointe pour le développement des formes sociétaires

La modernisation de l'agriculture s'accompagne de l'essor des formes sociétaires. En 2005, 13 500 sociétés sont recensées dans les Pays de la Loire, soit 46 % des exploitations professionnelles contre 38 % au niveau national. En cinq ans, leur nombre augmente de 12 %. Elles valorisent plus de la moitié de la surface agricole utilisée (SAU) de la région et mobilisent 43 000 actifs (60 % du total). Elles génèrent 65 % du potentiel économique agricole de la région. Elles sont particulièrement présentes dans les productions associées, dans les cultures végétales spécialisées et la production laitière. L'EARL remporte un franc succès grâce à la souplesse de ses statuts. Elle enregistre une progression de 24 % en cinq ans. La présence des sociétés devrait encore se renforcer avec la poursuite de la concentration des exploitations.

En 2005, sur les 29 000 exploitations professionnelles des Pays de la Loire, un peu plus de la moitié sont des exploitations individuelles (15 700 unités). Les 13 500 autres sont des exploitations ayant revêtu une forme sociétaire (46 % de l'ensemble). Les plus répandues sont : l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec 6 900 exploitations, le groupement agricole en commun (GAEC) avec 4 800 exploitations et la société civile d'exploitation agricole (SCEA) avec 1 230 exploitations. D'autres types de sociétés existent. Elles sont très variées. Leur faible représentation à l'échelle de la région ne permet pas de les caractériser dans ce document. Ces 570 exploitations sont regroupées dans une catégorie « autres statuts ».

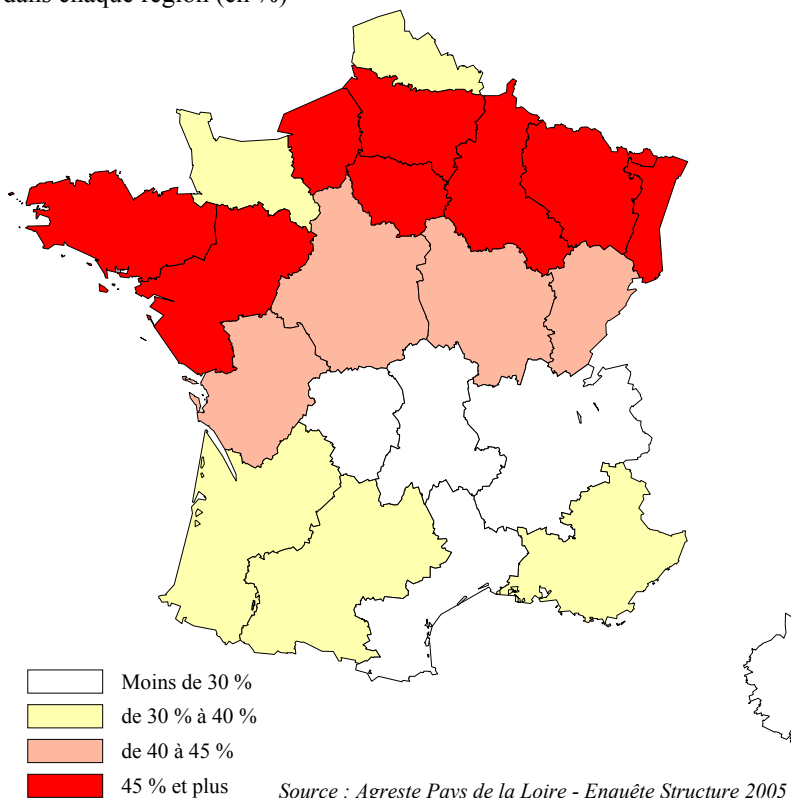
La proportion d'exploitations sociétaires dans les Pays de la Loire est nettement supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 38 %. Les formes sociétaires se développent plutôt dans le nord et l'ouest de la France. Les Pays de la Loire sont la première région en nombre de GAEC et la seconde après la Bretagne en nombre d'EARL. On peut y voir la marque d'une culture active de coopération qui caractérise l'histoire de l'agriculture régionale. Mais le développement des formes sociétaires traduit

aussi les moyens que l'agriculture moderne se donne pour s'adapter à l'évolution du contexte économique.

Entre 2000 et 2005, le nombre d'exploitations diminue de 11 %. Cette évolution résulte essentiellement de la

### Les formes sociétaires se développent dans la moitié nord de la France

Part des exploitations professionnelles agricoles sous forme sociétaire dans chaque région (en %)



Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête Structure 2005

disparition massive des exploitations individuelles (-25 %). Sur cette période, les statuts sociétaires se développent (+12 %).

Alors que le GAEC et les « autres statuts » progressent peu, la SCEA (+16 %) et surtout l'EARL (+24 %) remportent un réel succès.

En 2005, une société sur deux est une EARL. 11 700 exploitations sont en EARL ou en GAEC, ce qui rassemble 87 % de l'ensemble des sociétés.

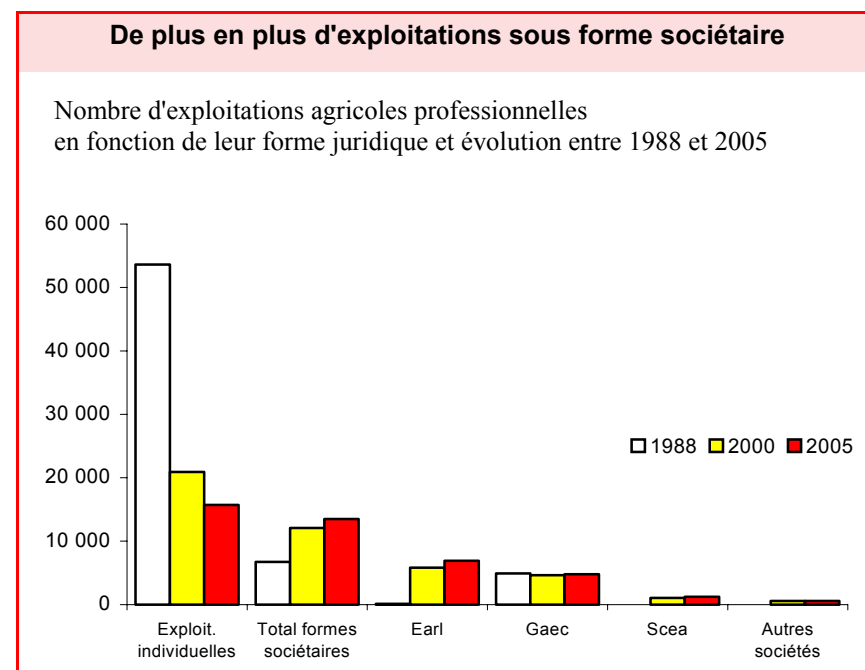
L'activité agricole s'est largement intensifiée et complexifiée ces dernières décennies. Dans ce contexte, il existe de moins en moins de modèles d'exploitation type. Chaque situation est unique et fait appel de plus en plus à un montage juridique propre.

Socialement, la structure traditionnelle du chef d'exploitation soutenu par son conjoint ou par un aide familial semble moins bien répondre à l'évolution des besoins économiques et sociaux (mobilisation croissante de capitaux, gain de productivité, attentes sociales...)

La raison essentielle de l'existence des formes sociétaires est justement d'apporter au monde agricole des cadres de développement adaptés.

## 60 % de la population active agricole travaille dans une structure sociétaire

Sur les 72 000 personnes travaillant dans les exploitations agricoles des Pays de la Loire, 43 000 exercent leur activité au sein d'une forme sociétaire (60 % des actifs). On peut identifier quatre raisons principales de ce choix.



Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête Structure 2005 et RA 1988 et 2000

## Le travail collaboratif facilité

A l'exclusion des formes unipersonnelles, les sociétés sont véritablement le lieu où il est possible d'organiser une communauté de travail et où les associés assument ensemble la responsabilité de la conduite de l'exploitation. La population familiale est plus présente dans les formes sociétaires où elle atteint en moyenne 2,4 personnes, contre 1,7 dans les exploitations individuelles. 23 800 associés exploitants ont choisi cette formule. Les exploitations qui comptent 2 associés sont au nombre de 8 200 ; celles qui en comptent 3 et plus atteignent 2 900, dont 215 résultent de l'union de 5 associés et plus. La coex-

ploitation favorise la spécialisation des associés et, par-là même, l'amélioration de la productivité du travail. L'association permet de mieux absorber la pénibilité et les contraintes de certains travaux. L'entente sur les objectifs et les moyens est en revanche une condition nécessaire à son fonctionnement.

Le GAEC est, par nature, le statut le plus favorable à la coexploitation. Il bénéficie du principe de transparence dans l'attribution des aides publiques. Chaque associé est chef d'exploitation et se trouve à pied égal avec les autres membres du groupement. Avec ses 12 100 coexploitants, il est le deuxième employeur

## 60 % des actifs agricoles travaillent dans une exploitation sous forme sociétaire

Répartition du nombre de personnes actives sur les exploitations agricoles professionnelles en fonction de leur forme juridique

	Exploitations individuelles		EARL		GAEC		SCEA		Autres sociétés		total formes sociétaires		ensemble	
	effectif	par unité	effectif	par unité	effectif	par unité	effectif	par unité	effectif	par unité	effectif	par unité	effectif	par unité
chefs d'exploitation	15 717	1	6 920	1	4 785	1	1 228	1	567	1	13 500	1	29 217	1
coexploitants	-	-	4 061	0,6	7 352	1,5	887	0,7	293	0,5	12 593	0,9	12 593	0,4
conjoints non coexploitants	8 119	0,5	1 499	0,2	1 774	0,4	252	0,2	192	0,3	3 717	0,3	11 836	0,4
autres actifs familiaux	2 393	0,2	1 235	0,2	700	0,1	165	0,1	84	0,1	2 184	0,2	4 577	0,2
dont actifs familiaux salariés	290	0,0	887	0,1	225	0,0	396	0,3	484	0,9	1 992	0,1	2 282	0,1
dont femmes	9 338	0,6	5 479	0,8	4 034	0,8	885	0,7	372	0,7	10 770	0,8	20 107	0,7
<b>Total population familiale</b>	<b>26 229</b>	<b>1,7</b>	<b>13 715</b>	<b>2,0</b>	<b>14 611</b>	<b>3,1</b>	<b>2 532</b>	<b>2,1</b>	<b>1 136</b>	<b>2,0</b>	<b>31 994</b>	<b>2,4</b>	<b>58 223</b>	<b>2,0</b>
associés	-	-	12 139	1,8	12 726	2,7	2 795	2,3	1 187	2,1	28 847	2,1	28 847	1,0
salariés permanents	2 662	0,2	3 277	0,5	1 167	0,2	2 387	1,9	4 136	7,3	10 967	0,8	13 629	0,5
<b>Total</b>	<b>28 891</b>	<b>1,8</b>	<b>16 992</b>	<b>2,5</b>	<b>15 778</b>	<b>3,3</b>	<b>4 919</b>	<b>4,0</b>	<b>5 272</b>	<b>9,3</b>	<b>42 961</b>	<b>3,2</b>	<b>71 852</b>	<b>2,5</b>
<b>TOTAL en UTA*</b>	<b>25 346</b>	<b>1,6</b>	<b>16 590</b>	<b>2,4</b>	<b>15 036</b>	<b>3,1</b>	<b>5 441</b>	<b>4,4</b>	<b>5 561</b>	<b>9,8</b>	<b>42 628</b>	<b>3,2</b>	<b>67 974</b>	<b>2,3</b>

\*y compris salariés saisonniers et autres

Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête Structure 2005

(14 600 personnes). Dans les autres types sociétaires, l'associé n'est pas nécessairement exploitant. Il participe néanmoins aux décisions. Il peut être, en revanche, salarié de l'exploitation.

### Un positionnement social amélioré

Les sociétés ont l'avantage de répondre plus aisément aux attentes des personnes en matière de protection sociale bien que la loi de 1999, dans ce domaine, ait permis des progrès intéressants en direction des exploitations individuelles.

La place du conjoint au statut social précaire est délaissée dans les formes sociétaires en faveur des profils mieux déterminés comme coexploitant ou salarié. Le statut de conjoint participant aux travaux vise à 70 % l'exploitation individuelle et ils ne sont que 3 700 conjoints à l'avoir adopté dans les formes sociétaires. Cette évolution concerne également les autres aides familiaux. Ainsi, les actifs familiaux salariés sont sept fois plus nombreux dans les sociétés que dans les exploitations individuelles.

Une autre possibilité est celle de mieux définir son propre concours au processus de production, ce qui constitue une exigence de beaucoup de femmes actuellement. L'EARL apparaît comme la forme sociétaire offrant le plus de souplesse à cet égard. Elle propose un panel de statuts plus large (chef d'exploitation, exploitant associé, conjoint participant aux travaux ou salarié). C'est pourquoi, 27 % des femmes travaillant en agriculture ont choisi l'EARL en particulier et 54 % d'entre elles l'une ou l'autre forme sociétaire.

### Un besoin important en main d'œuvre permanente

Les sociétés ont des dispositions juridiques et fiscales permettant de mobiliser des capitaux importants. Leur capacité de production est accrue et elles peuvent faire appel à une main d'œuvre salariée nombreuse. Elles sont les principaux employeurs de main d'œuvre salariée permanente et saisonnière. Elles emploient 80 % des salariés permanents (82 % des UTA). Les 570 exploitations constituant le groupe des autres statuts emploient à elles seules 38% des salariés permanents travaillant dans les sociétés, soit

4 100 personnes.

La participation des salariés permanents à la main d'œuvre d'exploitation est la plus basse dans le GAEC où l'essentiel de celle-ci est fourni par les coexploitants.

### Les considérations patrimoniales

La recherche d'une meilleure protection du patrimoine par la limitation de la responsabilité peut simplement justifier le recours au statut sociétaire. On dénombre 2 317 exploitations sociétaires ayant opté pour une formule unipersonnelle, peu différente dans son fonctionnement quotidien de l'exploitation individuelle. Parmi elles, 2 041 sont des EARL.

Quand il s'agit de préparer la succession, les statuts sociétaires peuvent assurer la pleine protection du repreneur. De même, les conditions de cession des parts sociales facilitent la transmission du patrimoine. 1 100 sociétés, rassemblant père et fils se situent dans cette perspective et dans deux cas sur trois, il s'agit d'un GAEC.

### 58% de la surface valorisée par les sociétés

L'ensemble des sociétés met en valeur 1 200 000 ha en 2005 soit 58 % de la SAU totale de la région.

Le GAEC prédomine nettement quand il s'agit de mettre en valeur de grandes surfaces. Il détient la SAU moyenne la plus élevée avec 123 ha,

soit 53 ha de plus que la moyenne des exploitations agricoles professionnelles qui s'élève à 70 ha. La catégorie des « autres statuts » ainsi que l'exploitation individuelle se situent en bas de l'échelle avec respectivement 47 ha et 54 ha.

Dans le premier quart des exploitations les plus grandes, c'est à dire dont la superficie exploitée est supérieure à 92 ha, la moitié sont des GAEC affichant une SAU moyenne de 150 ha. Seulement une sur quatre sont des EARL ou des exploitations individuelles.

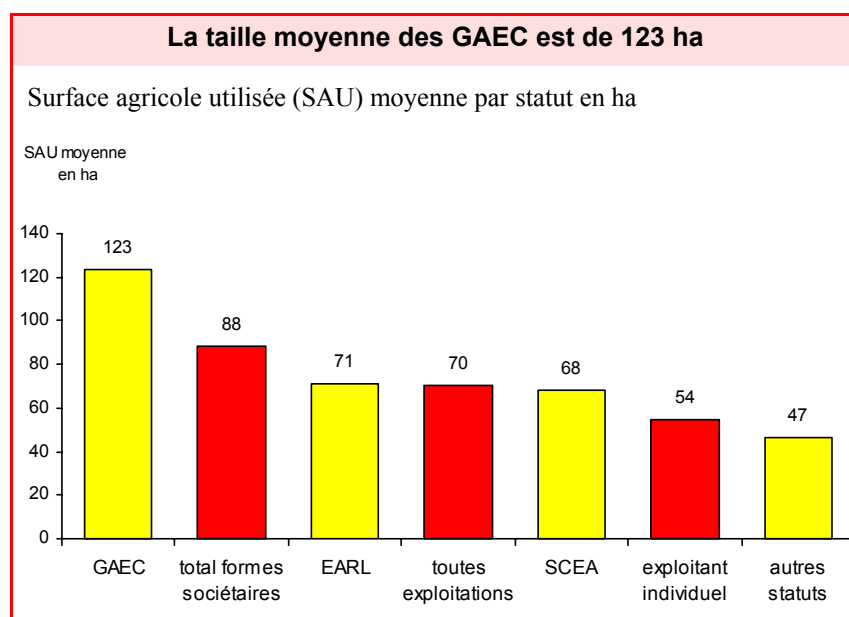
Dans le dernier quart, à savoir les 5 000 exploitations de moins de 37 ha, on dénombre 70 % d'exploitations individuelles et 19 % d'EARL.

D'une manière générale, les sociétés prennent une avance certaine sur les exploitations individuelles dans la course à l'agrandissement. L'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre 2000 et 2005 montre que l'exploitation individuelle s'essouffle en ne gagnant que 4 ha. Les sociétés affichent, pour leur part, le double de ce gain.

### Les deux tiers du potentiel économique sont détenus par les sociétés

Les sociétés génèrent 65 % du potentiel économique agricole de la région. Les GAEC et les EARL y contribuent à parts égales pour 26 % chacun.

Le potentiel économique moyen des sociétés est de 107 unités de dimen-



sion économique (UDE), soit 46 UDE de plus que la moyenne des exploitations individuelles. Le potentiel détenu par la catégorie « autres statuts » est trois fois supérieur à la moyenne régionale. Dans ce groupe, 16% des sociétés affichent une marge brute standard (MBS) supérieure à 250 UDE.

## Les sociétés développées dans les productions associées

La coexistence dans les exploitations de plusieurs productions, dont l'une au moins concerne les herbivores, favorise l'émergence des formes sociétaires. Ainsi, les orientations de production (Otex) polycultures, cultures et élevage, bovins lait élevage et viande ou polyélevage se placent au-dessus de la moyenne régionale pour la présence des sociétés.

Avec 65 % de sociétés, les exploitations polyélevage à orientation herbivores sont les plus nombreuses à marquer un attrait pour les formes sociétaires. Dans l'ensemble de ces Otex, l'EARL et le GAEC sont les deux statuts dominants quasiment à parts égales (47 % et 45 %). La SCEA ne concerne que 7 % d'entre elles. La proportion élevée des GAEC dans ces types d'exploitation est liée à la transparence individuelle dans l'attribution des aides animales de la politique agricole commune. Ainsi, en Pays de la Loire, le développement des sociétés s'explique aussi par la proportion plus importante d'exploitations produisant des bovins en association avec d'autres productions par rapport à la moyenne nationale.

## Elevage et grandes cultures se démarquent

L'exploitation individuelle reste fortement ancrée lorsque prévaut la mono-production dans les secteurs de l'élevage (bovins viande, autres herbivores, granivores) et des grandes cultures, sans association. Les proportions moyennes des formes sociétaires s'échelonnent de 25 % en bovins viande à 46 % pour les bovins lait. A l'exclusion des bovins lait, la faible représentation des GAEC (24 % des sociétés) explique l'insuccès des formes sociétaires dans l'ensemble de ces exploitations. Le secteur du lait reste en marge avec un taux de GAEC de 42 % (contre 33 % en moyenne). Ainsi, 1 500 GAEC sont présents dans le sec-

## Une diversité de statuts

Un chef d'exploitation agricole peut choisir entre plusieurs formes juridiques pour encadrer le fonctionnement de son exploitation. Ces statuts diffèrent notamment selon le nombre et le type d'associés et le niveau de responsabilité individuelle de l'exploitant et du coexploitant.

**L'exploitation individuelle** est dirigée par un seul chef d'exploitation qui exploite pour son compte des terres, des bâtiments, du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

**Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)** permet à des agriculteurs de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles. Ils partagent la responsabilité économique de l'exploitation et en assurent collégalement la direction. Le GAEC peut comprendre de 2 à 10 associés. Deux conjoints ne peuvent être les seuls associés d'un GAEC quel que soit leur régime matrimonial.

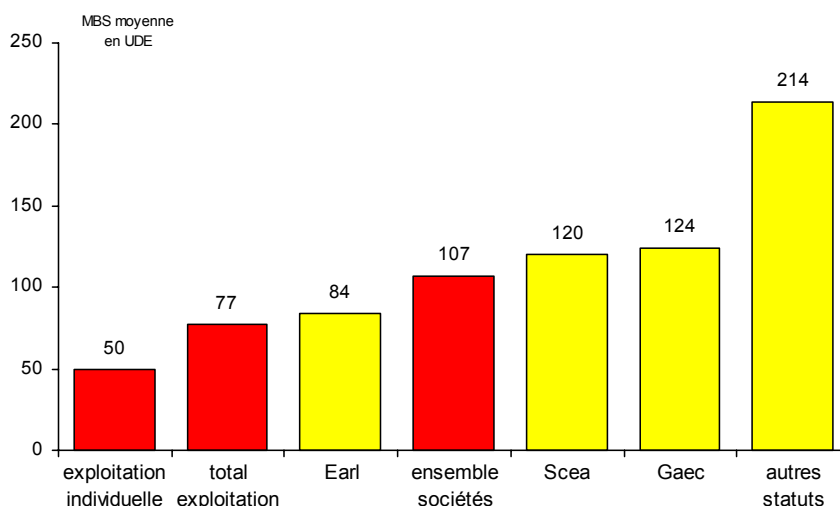
**L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)** est une forme civile spécialement adaptée à l'agriculture. Elle peut être familiale ou non familiale, comprendre de 1 à 10 associés, lesquels ne sont pas obligatoirement exploitants.

**La société civile d'exploitation agricole (SCEA)** rassemble toutes les sociétés civiles autres que les GAEC, EARL et les groupements de fait. Les associés ne sont pas tous obligatoirement exploitants.

**Les « autres statuts »** regroupent dans cette étude : les groupements de fait, les sociétés commerciales ou coopératives (SA, SARL...), autre personne morale et autre personne physique.

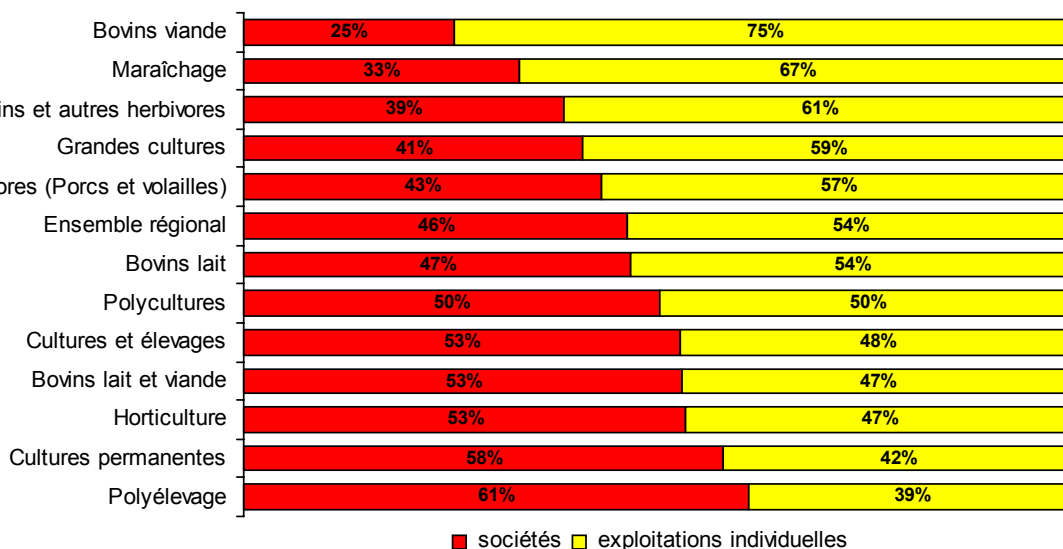
## Le potentiel économique des sociétés est 60 % plus élevé que celui des exploitants individuels

Marge brute standard (MBS) moyenne par statut en unités de dimensions économiques (UDE)



### Les formes sociétaires très développées dans les cultures spécialisées et les associations élevage plus cultures

Part des formes sociétaires dans l'ensemble des exploitations professionnelles



Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête Structure 2005

teur du lait. Dans l'ensemble des GAEC de la région, un sur trois est un GAEC laitier. De par la gestion des références laitières, les contraintes de la traite, la production laitière est propice au succès de cette forme d'association entre exploitants.

Les petites exploitations individuelles sont majoritaires dans le secteur des bovins viande. Ces 2 700 élevages disposent en moyenne de 60 ha, d'un troupeau de 47 vaches allaitantes et d'une main d'œuvre de 1,35 UTA. Avec 54 vaches allaitantes en moyenne, les exploitations sociétaires spécialisées en bovins viande possèdent un troupeau guère plus important. Elles exploitent néanmoins 102 ha en moyenne avec 2 UTA et la deuxième UTA est consacrée de préférence à la production de céréales et à l'engraissement de bovins.

#### L'EARL privilégiée en végétal spécialisé

Les exploitations spécialisées dans les cultures permanentes (viticulture, fruits et autres cultures permanentes) et l'horticulture mettent en valeur des petites surfaces. Cet ensemble regroupe 3 100 exploitations. Les formes sociétaires y sont majoritaires à 53 %. Leur présence renforcée est à mettre en parallèle avec une main d'œuvre nom-

breuse. Ces secteurs concentrent effectivement 50 % des salariés permanents, soit 7 800 personnes.

L'EARL arrive très largement en tête des sociétés pour 56 %. La SCEA, pour 17 %, précède le GAEC qui ne représente que 14 %, à peine plus que les « autres statuts » (12 %). Dans ces secteurs, les exploitants développent fréquemment une activité de vente de leurs produits, ce qui justifie en particulier le recours à la SCEA. Dans une certaine mesure, ce statut permet d'intégrer les bénéfices commerciaux au titre d'activités accessoires à l'activité agricole. Quand l'activité de vente prend plus d'importance, l'exploitation adopte le statut de société commerciale (SA, SARL ...).

Dans ce schéma, le secteur des maraîchers semble anormalement hermétique à la percée des sociétés (33 % de formes sociétaires seulement). Les modes de production y sont, en réalité, très hétérogènes. La région compte 570 maraîchers, dont 380 exploitations individuelles mettant en valeur des tenues maraîchères d'environ 7 ha, avec 2,8 UTA en moyenne. Celles-ci sont localisées surtout en Loire-Atlantique, en Vendée et, dans une moindre mesure, en Maine-et-Loire. La plupart d'entre elles s'acheminent vers la cessation, avec le départ en retraite du

chef d'exploitation. A l'inverse, 76 % des sociétés sont de grosses entreprises exploitant des surfaces de 24 ha, avec 13 UTA en moyenne. Elles sont localisées essentiellement en Loire-Atlantique.

#### Entre 2000 et 2005 : l'EARL est le statut le plus attractif

Sur les 29 200 exploitations présentes en 2005, 500 sont de nouvelles entités, créées depuis 2000. 30 % de ces nouvelles exploitations sont sous forme sociétaire adoptant plus d'une fois sur deux le statut d'EARL. 28 700 exploitations étaient déjà présentes en 2000. Parmi elles, 3 700 ont changé de statut, soit 13 % des exploitations. Le statut le plus stable est l'EARL, pour lequel 91% des unités étaient déjà présentes en 2000. Il bénéficie par ailleurs du flux le plus important de nouvelles structures : 1 800 exploitations ont choisi de se transformer en EARL, dont 1 140 exploitations individuelles mais aussi 560 GAEC.

Les exploitations individuelles qui adoptent le statut d'EARL restent dirigées par le même chef d'exploitation. Leur SAU moyenne gagne 12 ha. Leur quantité moyenne de main d'œuvre, qui était déjà élevée en 2000 pour des exploitations individuelles (2 UTA), augmente de 10 %. La main d'œuvre



## Entre 2000 et 2005, 13% des exploitations ont changé de statut et l'EARL est le statut le plus attractif

Echantillon constant des exploitations agricoles de 2005 déjà présentes en 2000

Nombre d'exploitations agricoles présentes en 2000 et 2005		Statuts en 2005					total en 2000	Stabilité du statut 2005/2000
		exploitation individuelle	EARL	GAEC	SCEA	autres statuts		
Statuts en 2000	exploitation individuelle	14 989	1 136	677	237	81	17 121	88%
	EARL	101	5 026	314	57	55	5 553	91%
	GAEC	170	559	3 738	39	6	4 512	83%
	SCEA	22	77	22	850	24	995	85%
	autres statuts	78	33	0	9	400	520	77%
	<b>total en 2005</b>	<b>15 360</b>	<b>6 830</b>	<b>4 752</b>	<b>1 192</b>	<b>565</b>	<b>28 700</b>	
Progression du statut 2005/2000		-10%	23%	5%	20%	9%		

Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête Structure 2005 et RA 2000

salariée non familiale qui existait en 2000 pour un peu moins d'un mi-temps progresse dans les mêmes proportions que la main d'œuvre des actifs familiaux.

Les GAEC qui rejoignent le groupe des EARL le font à l'occasion du départ en

retraite ou préretraite d'un des associés mais aussi lorsqu'un associé reprend ses parts pour d'autres raisons. Ainsi, dans 23 % des cas, le départ s'accompagne d'une diminution de la SAU d'environ 70 ha. La main d'œuvre diminue en moyenne de 0,80 UTA pour

s'établir à 2 UTA. Au final, le nombre d'associés se réduit. Dans 46% des situations, c'est une EARL unipersonnelle qui voit le jour. La part de la main d'œuvre salariée permanente augmente alors légèrement ■

### Définitions

**L'exploitation professionnelle agricole** satisfait à deux critères. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé. Elle doit aussi utiliser au minimum l'équivalent de 75 % du travail fourni par une personne occupée à plein temps pendant une année.

**L'unité de travail annuel (UTA)** sert à mesurer le travail sur l'exploitation, en additionnant le temps de travail de chaque actif transformé en équivalent temps plein.

**La marge brute standard (MBS)** de l'exploitation est la somme des MBS spécifiques découlant des superficies et du cheptel enregistrés sur le questionnaire de l'enquête. Les MBS unitaires correspondent au produit brut d'un hectare de culture ou d'une tête de cheptel, diminué des charges spécifiques à cette production. Elles ont été actualisées pour chaque région sur la période 1999-2001 et sont mesurées en **unités de dimension européenne (UDE)** qui valent 1,5 ha équivalent blé, soit approximativement 1 200.

**L'orientation technico-économique (OTEX)** permet de classer chaque exploitation selon son activité dominante en fonction de la part de chaque MBS dans la MBS totale.

### Méthodologie de l'enquête structure 2005

L'enquête sur la structure des exploitations de 2005 a été effectuée de l'automne 2005 au début de l'année 2006 auprès d'environ 76 500 exploitations en France métropolitaine, dont 5 124 en Pays de la Loire. Constitué à partir du recensement agricole 2000, cet échantillon sera réutilisé pour l'enquête suivante prévue en 2007. Afin de présenter des évolutions statistiques significatives, les résultats sont ici comparés aux données 2000 du même échantillon, qui peuvent différer légèrement de celles du recensement exhaustif.